

RAPIDO !

NÎMES

Il fonce sur 3 policiers municipaux. Une voiture en fuite percute un véhicule de la Police municipale, blessant légèrement trois agents, dans le quartier Capouchin, vendredi 22 dans la soirée. Tentant de se soustraire à un contrôle, le conducteur de la voiture volée, âgé de 16 ans, et ses deux passagers, s'enfuient à pied. Rattrapés par les forces de l'ordre, ils sont placés en garde à vue et seront jugés à Marseille, dans les prochains jours.

MONTPELLIER

Un fan du NO tabassé. Un Nimois, travaillant comme prestataire au stade de la Mosson, est violemment agressé, en début d'après-midi, dimanche 24 février, avant le match Montpellier-Reims. Oubliant d'enlever son fanion du Nîmes-Olympique, il est repéré par un groupe de six personnes qui l'immobilisent et le frappent. La victime dépose plainte au commissariat de Nîmes.

ST-LAURENT-LA-VERNÈDE

Ambre retrouvée. L'adolescente de 12 ans disparue depuis mercredi 20 après-midi est découverte faisant du porte-à-porte le lendemain matin, par une patrouille de gendarmerie de Bagnols. L'adolescente se trouvait à pied, à proximité d'une maison abandonnée du côté de Fontarèche.

BAGNOLS-SUR-CÈZE

Trois voitures détruites par un feu. Un incendie d'origine criminelle se déclare, vers 3h du matin, dans la nuit du samedi 23 au dimanche 24, avenue du Commandant Vigan-Braquet à Bagnols-sur-Cèze. Trois véhicules sont totalement détruits par les flammes, et plusieurs autres voitures et containers alentours sont également touchés. Le commissariat ouvre une enquête de police.

BAGNOLS-SUR-CÈZE

Lucas : quatre ans après. La famille, les amis et les proches de Lucas Tronche organisent un rassemblement suivi d'un lâcher de ballons, samedi 16 mars à 11h, place de la Mairie à Bagnols. Il y a quatre ans, le 18 mars 2015, l'adolescent de 15 ans disparaissait, sans laisser de traces, sur le chemin de la piscine municipale.

FAITS DIVERS

18 : trop d'appels pour rien

Plus de 220 000 appels divers et variés l'année dernière, soit un toutes les deux minutes et demie : c'en est trop pour les pompiers du Gard qui accélèrent la chasse aux appels abusifs.

“Les gens pensent que leur prise en charge sera plus rapide s'ils arrivent avec les pompiers. Mais c'est faux : une fois à l'hôpital, c'est la gravité de la blessure qui fixe l'ordre de passage.”



CHRISTELLE CHAMP

L'accalmie a été courte. Mardi 26 février, en milieu d'après-midi, plusieurs appels résonnent soudainement au Centre de traitement des appels (CTA) des pompiers du Gard. Devant leurs écrans, les opérateurs vont à l'essentiel. “Vous habitez à Pujaut, madame, pouvez-vous me préciser votre adresse ?”, tente de savoir le premier, face aux propos confus d'une mamie. L'un de ses collègues rejoint le chef de salle pour un conseil. On vient de l'appeler au secours pour une voie d'eau sur une péniche à quai, à Bellegarde. “Si l'embarcation risque de couler dans le port, alors nous devons intervenir dans le cadre de la protection des biens. Mais pour ce cas précis, il suffit de les orienter vers le gestionnaire de la voie, la Compagnie nationale du Rhône”, tranche l'adjoint-chef, Pascal Marty.

Faire le tri. Chaque année, le 18 reçoit de 5 à 10% d'appels en plus. Les pompiers doivent apprendre à faire le tri. Pour gagner en efficacité, un universitaire leur a même appris à abrégier les conversations inutiles. Mais la priorité consiste à chasser les appels abusifs au 18. “Nous devons rediriger plus de la moitié des appels, se désole un opérateur, sollicité pour un poignet foulé. On nous appelle même pour la pharmacie de garde ou la météo”.

Facturation. Depuis 1996, les pompiers peuvent facturer les interventions non obligatoires pour lesquelles il existe un service d'intervention privé. “C'est ce que nous faisons pour les dépannages d'ascenseur, lorsque que l'entreprise peut dépanner ou qu'il n'y a pas d'urgence vitale, explique le chef des opérations du CTA, le lieu-

tenant-colonel Michel Cherbetian. Les gens trichent pour nous faire venir malgré tout, bien que ces fausses déclarations soient punies par la loi”. En quelques années, le nombre de ces interventions a quand même baissé de moitié. En 2018, pour les ascenseurs, il était de 380.

Tant pis pour les chats. Les appels pour des nids de guêpes ou de frelons sont désormais orientés vers d'autres prestataires. Le propre tarif d'intervention des pompiers se situe au-dessus de la concurrence, afin de dissuader ces demandes. “Pour ces cas-là, nous n'intervenons gratuitement que dans la rue ou les écoles”, ajoute l'officier. Quant aux chats, inutile de composer le 18 : cela fait presque vingt ans que les pompiers ne se déplacent plus pour les minous coincés.

Remboursements. Plus épineux, les appels pour suppléer les ambulances sont tranchés depuis 2015 par un médecin régulateur du centre 15, en fonction de l'urgence médicale de la situation. “L'Association régionale de santé nous a ainsi remboursé 300 000€ pour des interventions de simple renfort, l'année dernière, précise le chef des opérations du CTA. Et Vinci nous a payé environ 80 000 € en remboursement de nos interventions sur autoroute.”

Bobologie. Tous ces comptes ne signifient pas un désengagement des pompiers. “Ces facturations n'ont qu'un but dissuasif, rassure Michel Cherbetian. Car, lorsque nos équipes sont sollicitées pour un bobo, c'est autant d'effectifs qui ne peuvent intervenir sur une situation plus grave ! Les gens pensent toujours que leur prise en charge sera plus rapide s'ils arrivent avec les pompiers. Mais c'est faux : une fois à l'hôpital, c'est la gravité de la blessure qui fixe l'ordre de passage.”

Pierre Havez - p.havez@gazettedenimes.fr

AU TRIBUNAL

“Le Delaware, vous y avez déjà mis les pieds ?”

CHEVEUX BOUCLÉS ET BOTTINES NOIRES, la quinquagénaire joue gros devant le tribunal correctionnel de Nîmes. Après une condamnation à quatre ans de prison en son absence, en 2015, pour escroquerie, elle tente de convaincre la Cour que c'est son compagnon de l'époque qui l'a manipulée pour créer un faux site marchand et arnaquer 550 victimes pour près de 500 000 €.

Delaware. L'étonnement du juge monte à mesure qu'il déchiffre les statuts de l'entreprise “La Worldwide Incorporated”. “Malgré mon terrible accent, il faut avouer que c'est impressionnant !, se moque Jean-Pierre Bandiera. Et le Delaware, vous y avez déjà mis les pieds ?” Mais l'ancienne experte-comptable se présente en victime.

“Je sortais d'un cancer. Mon ami m'a convaincue de gagner ma vie comme cela, explique-t-elle d'une voix lasse. Je lui ai fait confiance. Ça paraît fou, mais c'est la vérité. C'est pour ça que je suis ici.”

Suisse. Le magistrat enfonce le clou. “Vous allez me répondre que vous n'y êtes pour rien, mais pouvez-vous me dire pourquoi le compte de la société était ouvert en Suisse ?”, questionne-t-il. “À ce moment-là, j'étais sous sa coupe, essaie-t-elle à nouveau de se justifier. C'est un pro : il gérait tout de A à Z. Il avait préparé sa sortie : quand les premiers clients se sont plaints, il était déjà à l'étranger après avoir vidé mon compte.”

Moldavie. Une version qui a décidément bien du mal à passer. “Alors pourquoi avez-

vous ensuite disparu plusieurs années en Roumanie ?”, pointe Jean-Pierre Bandiera. Je vous rappelle qu'on vous a finalement interpellée à l'aéroport de Nice, alors que vous tentiez de vous envoler pour le Maroc”.

La prévenue ne se démonte toujours pas. “Je suis partie le rejoindre en Moldavie pour lui faire signer des aveux de culpabilité. C'était ma seule chance de m'en sortir”, jure-t-elle. Le procureur Stanislas Vallat tente de se montrer indulgent.

“Vous dites que c'est lui, mais vous n'avez aucune preuve. Si vous aviez accepté de coopérer, vous n'en seriez pas là”, lâche-t-il. La prévenue est condamnée à deux ans de prison, dont un avec sursis.

Pierre Havez - p.havez@gazettedenimes.fr